ment refusée. C'est sur ce refus qu'il lui a donné douze coups de baïonnette et il lui en aurait encore donné davantage si la mère de la femme, qui avait entendu le bruit, ne s'était portée aussitôt au secours. Et sa fille n'était parvenue à calmer le forcené.

Les blessures de la malheureuse sont très dangereuses et le docteur ne répond pas de sa vie; il craint la perforation des intestins et que deux autres blessures aient atteint les poumons.

Assez surtaxé au régiment, Wéry était clone de nature à Landrec et s'avait déjà une conduite fort irrégulière.

L'attentat à la dynamite de Wignehies

L'enquête relative à l'attentat à la dynamite commis contre la maison de M. Capelle, fabricant de lames à Wignehies, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Charles Bourgeois, le vendeur du *Réveil du Nord*, arrêté ne s'est pas contenté d'avouer sa culpabilité; il a fait un récit des circonstances du crime qui publiera prochainement plusieurs socialistes de Fourmies et de Wignehies; d'autre part, l'instruction a entendu, lundi dernier, différents habitants de Wignehies, dont les déositions confirment celles de Bourgeois.

L'attentat, qui aurait pu coûter la vie à cinq ou six personnes, ne serait donc pas le fait d'une vengeance personnelle, mais bien les conséquences de la haine d'un parti contre un témoin de l'affaire Cultue et Lafargue, de l'oeil.

On parle de nouvelles arrestations.

DUNKERQUE

Déserteur. — Le nommé Huart, soldat au 110e de ligne, en garnison à Gravelines, a quitté le régiment et renvoyé son équipement.

Dans une lettre, adressée à un de ses amis, il annonce qu'il quittait pour la Belgique.

Vol. — Il y a environ deux mois, une personne de la rue du Magasin Général informait M. Dépommier-Lepin qu'il avait volé une chaise en or. Une enquête fut ouverte et le nommé Lafuite fut arrêté et interrogé.

Après quelques jours de détention, il fut relâché faute de charges contre lui.

L'instruction de cette affaire se continua, et lundi matin, Lafuite était arrêté de nouveau ainsi que les nommés Bréte et Plandrin.

La police recherche encore un autre complice nommé Tyrion. Cette fois, Lafuite n'est reconnu coupable du vol et avoue que la chaise avait été vendue pour 25 francs à Grande-Synthe.

Ces individus ont été écroués à la maison d'arrêt.

Chronique maritime. — Le steamer « Dom-Pédro » de la ligne française, a quitté Dunkerque le 5 janvier au soir, allant au Hâvre avec 500 balles de laines et diverses marchandises importées de la Plata et pour ce port et où il est arrivé le 6 courant. Le « Dom Pédro » repartira pour Montevideo et Buénos Ayres vis Bordeaux, le 10 janvier courant.

Le steamer anglais « Dolos » arrivé d'Alexandrie à Dunkerque, y opère le déchargement de 650 balles de cotons et de diverses marchandises pour Lille, Roubaix, Tourcoing.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Un duel.* — Un duel à l'épée a eu lieu hier, entre deux soldats du 33e de ligne.

Le combat a pris fin après que l'un des adversaires eut reçu une légère blessure.

Calais. — Le nommé Lefèvre Pieus, 80 ans, a été trouvé inanimé hier matin, vers 7 heures, par des ouvriers qui allaient à leur travail. Il a dû conduit au bureau du commissaire central de police, où on l'a mis en sûreté, pendant quelques jours.

On a reconnu qu'il était blessé au front, il se trouvait au moment où on l'a trouvé presque nu.

Il a été conduit à l'hospice de Calais. Il paraît que c'est dans un accès de fièvre chaude qu'il s'est jeté par la fenêtre du 3e étage de la maison qu'il habite avec sa fille à l'Esplanade Canche.

Son état est assez satisfaisant.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Bien peu d'entrées intéressantes à l'audience d'aujourd'hui. Voici quelques-uns des condamnations qu'prononce le tribunal :

LILLE

Un voleur de profession. — Hier comparaissait devant le tribunal correctionnel le nommé Paul Merchand. On se rappelle dans quelles conditions cet individu avait été arrêté.

Depuis quelque temps, la police recherchait des malfaiteurs qui avaient pour spécialité de voler les colis dans les gares.

Le lundi 24 novembre dernier un couple aux allures louches, avait été signalé à la police, sur le marché de Wazemmes. Se voyant surveillés, non deux escrocs s'empressaient de courir à la gare et de prendre des trains pour Lille. Mais, au lieu de suivre cette direction, le couple fila sur Haubourdin.

Malheureusement, il était suivi par le commissaire spécial de Valenciennes, qui s'empressa d'avisé son collègue d'Hazebrouck, où, malgré leurs vives protestations, les voyageurs furent arrêtés, fouillés, et leur valise saisie fut remise à l'autorité compétente.

L'A. Thomas et la femme comme relevant par déclarer ne pas se connaître et être victimes d'une erreur.

Mais la police ne se laissa pas intimider par leurs protestations, et elle fit bien.

On découvrit dans les jupons de la femme, une certaine quantité de vêtements. Quant à l'homme, on arriva à lui faire avouer qu'il s'habillait Lille que depuis six mois et qu'un second dernier domicile était rue de Tournai, 84.

La police se rendit hier au domicile indiqué et se trouva en présence d'un véritable bazar : convertures de laine, nécessaires de voyage, bouteilles de bulles, coupons de soie, fusils, revolvers, parapluies et cannes à pommes d'argent, gants, foulards, chemises, robes de sacristie, pièces d'or, monnaie en cuir russe, pincenez en or et en argent, lampes, lanternes, cacatoèses, arquebuses, etc., tous objets volés dans les gares et sur les marches.

Tous ces objets étaient étalés hier à l'audience sur la table des pièces de conviction. Marchand les a d'ailleurs tous reconnus, et il avoua tous les vols.

Il se fit d'ailleurs le seul coupable. La femme a été relâchée quelque temps après son arrestation sa complicité n'ayant pu être suffisamment prouvée.

Au banc des inculpés Marchand a encore fait part d'un garçon d'hôtel. C'est le costume de cet homme qu'il portait lorsque il commettait ses vols.

Après le délit à la barre des propriétaires des objets volés, le tribunal condamne Marchand à deux ans de prison.

Autres condamnations. — Alexandre Carlier, 2 mois de prison et 22 francs d'amende pour outrages aux agents. — André Dubois, 1 mois. — Jules Dubar, 3 mois, 25 francs, sous de confiance. Augusta Bonnet, 4 mois, coups : — Ferdinand Wazemmes, 3 mois et 500 francs pour fraude et 1 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion : Emile Soulier, 10 mois, 500 francs, rébellion et fraude : Camille Delphens, 8 jours, 16 francs, vol : Etienne Griffart, 2 mois, 5 francs, rébellion et violences.

Me Cornaert.

Cour d'appel de Douai

Compagnie des Tramways du Nord

Nous avons rendu compte, en son temps, du jugement rendu par le tribunal de commerce de Lille, condamnant la Compagnie des Tramways du développement de Nord.

Nos lecteurs se souviennent que le conseil d'administration de la Compagnie des tramways, voyant le capital social presque complétement perdu, avait sollicité de la Société dans l'impossibilité, par suite de conflit, des opérations, qu'il avait fait voter à la majorité des actionnaires présents aux assemblées générales des 29 janvier et 20 février 1891 de nouvelles combinaisons destinées à assurer le fonctionnement de la Société. Ces assemblées avaient notamment :

1° Réduit le capital social de 5.100.000 francs à 500.000 fr. au moyen de l'échange de dix actions anciennes contre une action nouvelle, et de l'annulation des actions de fondateur, de 500 francs chacune.

2° Relevé le capital social ainsi réduit de 500.000 francs à 5.000.000 au moyen de la création de 9.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Sur la demande d'un actionnaire dissident, M. Franck, le tribunal de commerce de Lille, avait sur les plaidoiries de Me Bondiet pour M. Franck, et Me Dalemer pour les Tramways, annulé ces délibérations et prononcé la dissolution de la Compagnie des tramways.

Un tiers fut porté en appel par cette dernière. Après une longue plaidoirie de Me Allart, pour les Tramways, de Me Beaulieu pour M. Franck, la Cour de Douai vient, à la date du 31 décembre dernier, de rendre son arrêt.

Elle confirme le jugement du tribunal de commerce de Lille en ce qui concerne la nullité des délibérations prises par les assemblées générales des 29 janvier et 20 février. Mais la Cour déclare qu'il n'appartient pas aux tribunaux de prononcer la dissolution de la Société, l'assemblée générale avant décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre, et en décidant ainsi elle a bien jugé.

On dit que la Société des Tramways et M. Franck vont se pourvoir en cassation contre cette décision.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Marie Mercier, 20 ans, sans profession ni domicile, vagabondage, 3 jours de prison.

Henri Dalaux, 17 ans, tisseur, à Vieuly, vol d'un gilet, au préjudice de Nicodème d'Aymeria, 1 mois.

Julien Rigaumont, 35 ans, domestique à Civiliaux, vol d'objets mobiliers, au préjudice d'Emile Rigaumont, 6 mois de prison, sur opposition au jugement du 18 juin 1889.

Jules Gaillon, 35 ans, ajusteur, sans domicile, violences et rébellions à agent et vagabondage, 2 mois de prison.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

INCIDENT

Un incident des plus graves s'est produit hier matin au tribunal correctionnel. Un nommé Hoflen Gustave, déjà condamné du chef de vol plusieurs fois poursuivi pour menaces, comparaissait du nouveau pour répondre du même délit.

Au moment où la garde accompagne Deublet terminait sa déposition, Colon a bondi sur lui, l'a renversé sur le banc, et, le saisissant à la gorge, l'aurait étranglé sans les gendarmes et agents de service, qui mettent toutes les peines du monde à arracher M. Deublet des mains de ce fou furieux.

Sur la réquisition du ministère public, Colon a été condamné à 5 ans de prison, qu'il calmerait peut-être.

Nouvelles à la Main

Z... qui n'est pas très beau, a une violente discussion avec S...

— Sachez, mon-leur, dit-l à ce dernier, que je ne suis pas le premier à dénigrer faces.

— Parbleu, je le crois, réplique S... Si vous avez une autre face vous ne sortiriez jamais avec celle que vous nous montrez.

**

L'un pauvre tend la main à Rapinou.

Celui-ci fait mine de chercher son portemonnaie ; puis se ravisant :

— Non, décidément dit-il, pour ce que je vous donnerais, ce n'est vraiment pas la peine.

BRULE-MAISON.

PETITE CORRESPONDANCE

G. L. W. — Oui, aux trois questions, mais pour des engagements de 4 et 5 ans.

H. L. — 1° Oui. 2° Du 1er au 31 mars.

Gustave D. B. — Non et le pourrez pas Renseignements au bureau des écoles, à la mairie.

Un républicain modéré à Monceau. — Ce qui vous forcer à voter contre le Pélignent.

Mais si vous abandonnez du terrain à la voix publique, vous serez en trouver le prix.

J. W., lecteur assidu. — 1° Avant le conseil de révision ; 2° Rétrocédant contracte un engagement volontaire de 3 ans, 5 ans ; 3° les engagements de 4 ans expirent le 1er et 31 mars, mais dans des conditions fort limitées.

Le Facteur.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu les lettres de faire part de la mort de Madame

Louise-Alphonsine-Léopoldine RÉMILLY

Epouse de M. Paul CORBIÈRE

décédée à Roubaix, le 6 janvier 1892, dans sa trente-troisième année, administrée des sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu samedi 9 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin-au-Sanctuaire, d'où son corps sera conduit à la gare de Roubaix pour être transporté et inhumé à Leigle (Orne).

L'assemblée à la maison mortuaire, caserne de la gendarmerie, rue des Arts.

Etat-civil de Roubaix

Du 7 janvier

Naissances. — China Cordelin, impasse Napoléon-Bonaparte. — Paul Beaullart, rue Charles-Quint, 38. — Jean Vaeghe, rue de Lille. — Martha Blanckaert, rue de la Bal ne. — Lucien Lavière Baert, rue de Roubaix. — Rem ed Cochez, rue de Lille, 181. — Jules Dubar, rue du Doc.

Décès. — Marie Vandenbroucke, 60 ans, veuve St-Jean. — Amélie Bulcaen, 81 ans, rue Saint-Louis. — Julie Parisse, 60 ans, rue de Lille. — Pierre Delerey, 6 mois, rue Beaurepaire. — Désiré Lemaud, 5 mois, rue de l'Epeule. — Jules Vasseur, 1 mois, Aff. de Lanoy. — Jean-Baptiste Bas-Carel, 32 ans, rue Vauquelin, 8. — Bailly, 1 mois, rue de Fontenoy. — Jules Dancoisne, rue de Paris. — Julien Dancoisne, rue de la Guerre.

Décès. — Florent Wagnon, 8 ans, rue de Tourcoing. — Lille et Roubaix. — Alexandre Vandenbroucke, 60 ans, rue de la Bleuse. — Louis Vandenbroucke, 28 ans, rue du Bleu-Lion. — Louis Vandenbroucke, 28 ans, rue de la Grosse-Tour. — Hippolyte Vandenbroucke, 28 ans, rue de la Bleuse. — Alexandre Vandenbroucke, 28